

216C0505

FR0004500106-OP001-AS01-RO04

16 février 2016

- Mise en œuvre du retrait obligatoire visant les actions de la société.
- Maintien de la suspension de la cotation des actions de la société.

EFESO CONSULTING

(Alternext)

- 1- Le 12 février 2016, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'à l'issue de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société EFESO CONSULTING, initiée du 22 janvier au 11 février 2016 inclus et libellée au prix de 3,30 € par action, la société Partners in Action détenait 22 567 993 actions EFESO CONSULTING représentant 40 024 690 droits de vote, soit 92,87% du capital et au moins 94,02% des droits de vote de cette société¹ (cf. D&I 216C0484 du 12 février 2016).

Il est par ailleurs rappelé² qu'au terme d'un contrat de promesses de vente et d'achat d'actions EFESO CONSULTING conclu, le 20 décembre 2015, la société Progression Dynamics, qui détient 1 081 732 actions EFESO CONSULTING représentant 4,45% du capital de cette société, a consenti une promesse de vente à l'initiateur du 1^{er} janvier 2016 au 30 mai 2016 (inclus), portant sur la totalité de ses actions, à un prix unitaire de 3,30 €, étant précisé que la cession interviendrait en ce cas entre le 14 mai 2016 et le 31 mai 2016 ; l'initiateur a l'intention d'exercer la promesse de vente entre le 1^{er} janvier 2016 et le 30 mai 2016. La société Progression Dynamics bénéficie également d'une promesse d'achat du 1^{er} juin 2016 au 30 juin 2016 (inclus) consentie par l'initiateur, portant sur les 1 081 732 actions EFESO CONSULTING que Progression Dynamics détient à ce jour, à un prix de vente unitaire de 3,23 €, étant précisé que la cession interviendrait en ce cas entre le 1^{er} juin 2016 et le 31 juillet 2016.

Ainsi, compte tenu des 182 458 actions autodétenues par EFESO CONSULTING, les actions non présentées à l'offre par les actionnaires minoritaires représentent 468 245 actions auxquelles sont attachés au plus 1 282 451 droits de vote, soit 1,93% du capital et au plus 3,01% des droits de vote de la société EFESO CONSULTING.

Par courrier du 15 février 2016, BNP Paribas, agissant pour le compte de la société anonyme Partners in Action, a informé l'Autorité des marchés financiers de la décision de Partners in Action de procéder, conformément à son intention exprimée lors de l'offre susvisée, à la mise en œuvre d'un retrait obligatoire portant sur les actions EFESO CONSULTING non apportées à l'offre par les actionnaires minoritaires, au prix de 3,30 € par action, sur le fondement des articles L. 433-4 III du code monétaire et financier et 237-16 I, 2° du règlement général.

Les conditions posées aux articles L. 433-4 III du code monétaire et financier et 237-14 à 237-16 du règlement général sont remplies :

- les 468 245 actions EFESO CONSULTING non présentées à l'offre par les actionnaires minoritaires représentaient, à l'issue de l'offre, 1,93% du capital et au plus 3,01% des droits de vote de la société ;

¹ Sur la base d'un capital composé de 24 300 428 actions représentant au plus 42 571 331 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Cf. notamment D&I 216C0195 du 19 janvier 2016.

- lors de l'examen de la conformité du projet d'offre publique d'achat simplifiée, l'Autorité des marchés financiers a disposé du rapport d'évaluation de l'établissement présentateur et du rapport de l'expert indépendant qui concluait à l'équité du prix offert dans la perspective d'un retrait obligatoire (cf. D&I 216C0195 du 19 janvier 2016) ;
- le retrait obligatoire est libellé aux mêmes conditions financières que l'offre publique d'achat simplifiée précédente, soit 3,30 € par action.

Par conséquent, le retrait obligatoire interviendra le **23 février 2016** et portera sur 468 245 actions EFESO CONSULTING représentant 1,93% du capital et au plus 3,01% des droits de vote de la société³, au prix unitaire de 3,30 €.

Euronext Paris publiera le calendrier détaillé de la mise en œuvre du retrait obligatoire et la date de radiation des actions EFESO CONSULTING.

- 2- La suspension de la cotation des actions EFESO CONSULTING est maintenue jusqu'à la mise en œuvre du retrait obligatoire.

³ Sur la base d'un capital composé de 24 300 428 actions représentant au plus 42 571 331 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.